

**PROJET ASSOCIATIF
LUCANE MUSIQUES
2015-2017**

Lucane
MUSIQUES



SOMMAIRE

INTRODUCTION_Page 1.

DIFFUSION_Pages 2 à 5.

- 1/ Les différents évènements à l'année, pages 2,3.
- 2/ Une association sans lieu de diffusion, page 3.
- 3/ Zoom sur le festival des Invasions, pages 3,4.
- 4/ Une auto-gestion financière et humaine, pages 4,5.
- 5/ La politique tarifaire, page 5.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES EN AMATEUR_ Pages 6 à 10.

- 1/ Accompagnement à la répétition, pages 6,7,8.
- 2/ L'accompagnement à l'enregistrement, page 8.
- 3/ Diffusion des groupes des locaux de répétition, page 8.
- 4/ Modules d'information, page 9.
- 5/ Accompagnement et management des groupes, page 9.
- 6/ Musiciens et vie de l'association, pages 9,10.
- 7/ Financier, page 10.

COMMUNICATION_Page 11.

PARTENARIATS_Pages 12&13.

ANNEXES_Pages 14 à 32.

Annexe 1 : Marché de prestation de la ville de Libourne pour les studios de répétition

Annexe 2 : Budgets des éditions 2012 à 2014 et budget prévisionnel de 2015 du festival Invasion de Lucanes

INTRODUCTION

Devant le constat d'une absence totale de liens fédérateurs sur la ville de Libourne et le territoire libournais permettant l'écoute, le partage et la diffusion des musiques actuelles et amplifiées, c'est en 2002 que l'Association Lucane Musiques voit le jour, sous l'impulsion d'un groupe de personnes passionnées, d'horizons socioprofessionnels différents, de toutes générations, et, mus par une même passion, le «faire autour de la musique».

L'association s'organise alors autour d'un bureau composé classiquement d'un président, une secrétaire et un trésorier.

Lucane Musiques est une association laïque, respectueuse de chacun. Elle s'interdit toute prise de position à caractère politique, confessionnel ou racial. Ses valeurs sont simples : le partage, le «vivre ensemble», l'accès à la Culture au plus grand nombre et la diversité culturelle. Ces notions guident encore aujourd'hui les actions de l'association.

Elle se donne à l'époque pour mission la diffusion des musiques actuelles par l'organisation de concerts. Pour cela elle fait essentiellement appel à des groupes locaux.

Sous l'impulsion de Lucane, la ville de Libourne décide, en 2006, de créer et de mettre à disposition des musiciens, des locaux de répétition. Elle en confie la gestion à l'association Lucane Musiques. En 2009 un contrat de marché de prestation annuel est passé avec l'association, toujours renouvelé à ce jour.

Pour des raisons diverses et variées, l'Association tombe en sommeil entre les années 2009 et 2011, conservant toutefois la gestion des locaux de répétition.

Elle est reprise en main en 2012 avec l'arrivée de nouveaux volontaires qui ne peuvent se résigner à la voir disparaître. Un nouveau bureau avec un secrétaire, un trésorier et un conseil d'administration de 8 membres est élu sous la présidence de David Fongaufier. Sous l'impulsion de ce dernier, l'association est totalement réorganisée, il décide notamment d'établir en 2014 une co-présidence, chose rare dans le milieu associatif.

Lucane Musiques est donc une association renaissante dont les objectifs n'ont jamais été aussi clairs: maintenir son soutien à la promotion des musiques actuelles sous toutes ses formes, continuer à être une structure référence dans le domaine et poursuivre son travail pour rester un acteur artistique et porteur de dynamisme de poids sur le territoire du libournais.

L'association scinde ses activités en deux parties :

- 1- La Diffusion avec l'organisation de concerts, cinés ou bd concerts, de scènes ouvertes, de la fête de la Musique ou encore du festival Invasion de Lucanes,
- 2- L'accompagnement des pratiques en amateurs par la gestion des studios de répétition¹, la ressource et l'organisation d'ateliers à destination des musiciens.

La nouvelle organisation de l'association et le succès croissant de ses manifestations ont obligé Lucane Musiques à faire appel à un grand nombre de bénévoles toujours plus nombreux à ce jour. Des bénévoles, sans qui l'association ne saurait subsister...

¹Deux salariés s'occupent de la gestion des studios de répétition : un CDI à temps plein (poste d'administrateur/régisseur) et un CUI/CAE à 20h par semaine (poste de régisseur).

DIFFUSION

Dès sa création en 2002, l'association Lucane Musiques a répondu aux attentes du territoire libournais en proposant une offre musicale alternative aux industries de masse.

L'organisation de concerts et de festivals est l'action la plus visible d'une association car c'est celle qui demande le plus de moyens, qu'ils soient financiers (cachets des artistes, matériel, lieux...) ou humains (travail en amont, pendant et en aval de la manifestation...).

C'est un pôle important pour Lucane car c'est une manière pour l'association de transmettre à ses publics des valeurs qui lui tiennent à cœur comme le partage, le "vivre ensemble", la découverte, la diversité artistique ou encore le développement territorial. Mais aussi la démocratisation culturelle car avec une programmation toujours plus éclectique, une place belle faite aux musiciens locaux et des tarifs très attractifs, Lucane souhaite donner l'accès à la Culture au plus grand nombre.

En outre, l'association souhaite faire découvrir et promouvoir les musiques actuelles sous toutes ses formes et n'hésite pas, pour ce faire, à mélanger les disciplines artistiques. La pluridisciplinarité permettant de toucher de nouveaux publics et de toujours surprendre par une programmation originale et audacieuse.

L'association jouit d'une grande réputation sur le territoire du libournais grâce à la qualité de ces propositions artistiques ; ses manifestations sont toujours très attendues et son public est de plus en plus nombreux.

I/ Les différents évènements à l'année

Depuis 2002 l'association Lucane Musiques organise des évènements pour promouvoir les musiques actuelles dans le libournais. Depuis quelques années l'association a défini une fréquence régulière pour ces manifestations afin de créer des rendez-vous attendus par le public et ainsi espérer fidéliser ce dernier. Si Lucane Musiques a choisi cette récurrence c'est pour privilégier la qualité à la quantité et ainsi proposer une offre artistique toujours plus surprenante et audacieuse. L'association souhaite garder cette fréquence à l'avenir pour continuer à créer des habitudes chez le public et ainsi conforter cette position d'acteur incontournable de la scène culturelle libournaise.

L'association distingue deux grands types de manifestations : les évènements pour promouvoir la scène locale et ceux qui emploient des artistes nationaux voire internationaux.

Promouvoir la scène locale :

Lucane Musique a été créée par une bande de musiciens passionnés c'est pourquoi l'association a autant à cœur de promouvoir la scène locale. Le réseau de musiciens de l'association est très important, en effet il y a ceux qui sont historiquement liés à l'association, ceux qui sont passés dans les locaux de Lucane, ceux qui ont joué lors de certaines manifestations et puis les connaissances, les amis des amis bref ce réseau dépasse les limites du département voire même de la région.

Voici les évènements organisés à l'année :

- **Une scène ouverte** pour promouvoir les locaux de répétitions mais aussi les artistes qui y répètent. Pour plus de précisions sur cette manifestation, rendez-vous dans le chapitre «Accompagnement des pratiques en amateur», Diffusion des groupes des locaux de répétition.
- **La Fête de la Musique**, Lucane Musiques est, bien sûr, présente sur l'évènement clef du monde de la musique en France. Sur une scène au centre de Libourne, l'association organise la venue de groupes locaux toujours dans cette volonté de favoriser les artistes qui viennent du département ou de ses alentours.
- Certains évènements plus ponctuels en **partenariat avec des structures ou institutions voisines** (Libourne et CALI²) viennent s'ajouter à la liste des évènements à l'année organisés en faveur des artistes locaux. Citons pour l'exemple le festival Musique à Pile/association MKP (Saint Denis de Pile), l'Accordeur/association Mets la prise (Saint Denis de Pile également) ou encore la mairie de Libourne.

² Communauté d'Agglomération du libournais.

Il est à noter que bien souvent Lucane Musiques est invitée à participer à ces manifestations ce qui témoigne de la réputation et du poids que peut avoir l'association sur le territoire.

Ces événements ont lieu environ deux à trois fois dans l'année et permet de garder un contact avec le public en dehors de la plus importante des actions de Lucane, le festival des Invasions de Lucanes.

Les autres manifestations :

- **Le festival Invasions de Lucanes** est l'événement phare de l'association Lucane Musiques. Avec une programmation aussi prolifique qu'éclectique, ce festival a su s'imposer comme un grand rendez-vous de la région libournaise et de ses alentours. Il a habituellement lieu fin mai.
- **Un ciné ou BD concert** est organisé chaque saison, sur le dernier trimestre de l'année. L'occasion pour Lucane de proposer une ouverture vers d'autres disciplines artistiques tout en continuant à promouvoir les musiques actuelles. Une manière également d'inviter à se produire des artistes de la France entière et ainsi jouer sur la découverte pour le public libournais.

Lucane Musiques réussit le pari de toucher grâce à ses manifestations, de nombreux publics d'âge, de catégories socioprofessionnelles ou de goûts différents. L'association souhaite continuer cet effort là afin de permettre au plus grand nombre l'accès aux offres culturelles qu'elle défend.

Si les différentes manifestations qu'organise Lucane Musiques sont, dans l'ensemble, très suivies il faut cependant rappeler que l'association ne possède pas de lieu de diffusion ce qui l'handicape considérablement dans ses missions.

2/ Une association sans lieu de diffusion

A la base créée pour promouvoir les musiques actuelles par l'organisation de concerts ou de festivals, l'association Lucane Musiques s'est très vite heurtée à l'absence de lieu de diffusion. En effet, à cette époque il n'existait pas de salle de concert sur le territoire libournais. Il a donc fallu que l'association trouve rapidement des solutions et pour cela ont été mis en place des partenariats, notamment avec des bars dans le cadre du dispositif petites scènes de l'IDDAC³. Si ces quelques lieux assurent la diffusion au début de l'activité de l'association, il est alors très vite indispensable pour elle d'agrandir son réseau. Elle multiplie alors les collaborations avec des structures qui permettent de recevoir plus de public, qu'elles aient une vocation culturelle ou non.

Cet état de fait permet à l'association de développer des partenariats et d'investir la région libournaise, Lucane Musiques émettant le souhait, en effet, pour le futur de s'étendre hors de Libourne, sur le territoire de la CALI. Pour ce faire il lui faudra tisser de nouveaux partenariats tout en continuant à travailler avec ceux déjà existants.

Si organiser des manifestations à plusieurs endroits sur le libournais permet de toucher de nouveaux publics, le fait est que cela pose certains problèmes notamment logistiques, les lieux ne possédant souvent pas le matériel et les infrastructures nécessaires (loges, bar...).

3/ Zoom sur le festival des Invasions

Le festival Invasions de Lucanes constitue l'action la plus importante de notre association. Il a été créé en 2004 conformément aux valeurs de l'association : la rencontre, le partage, la solidarité, la découverte, la promotion des musiques actuelles, la démocratisation culturelle... Lors des premières éditions (2004 à 2006), le public a répondu massivement aux programmations proposées.

³ Les P'tites Scènes de l'IDDAC invitent des artistes en voie de professionnalisation à se produire en concert en Gironde. Ces talents émergents sont repérés par un réseau de programmeurs locaux impliqués dans le soutien à la jeune scène musicale. Au travers de leurs programmations, mais aussi par des accueils en résidence, le réseau P'tites Scènes s'engage à donner des moyens professionnels à ces artistes, à soutenir la création et la diffusion du spectacle vivant et à offrir au public une forme artistique musicale conviviale.

L'objectif de mise en place d'un projet culturel d'envergure dans le domaine des musiques actuelles à Libourne et ses environs prend alors forme. L'association cherche à susciter et à créer auprès des libournais une habitude culturelle, attisant la curiosité et l'envie de découverte de nouveaux talents. Lucane Musiques a donc réitéré cette expérience quelques années après (2012-2013-2014...) et souhaite la renouveler pour de nombreuses années encore.

Ce festival a connu une évolution significative, passant d'un concert dans deux bars à l'investissement aujourd'hui de six lieux de la ville dont les plus grandes places. Durant un jour à ses débuts il s'étend désormais sur six jours. Le public est également de plus en plus nombreux à répondre présent chaque année. Cela est dû notamment à la programmation éclectique du festival mais aussi à son ouverture vers d'autres disciplines culturelles. Les artistes qui se produisent sont des musiciens qui viennent de toute la France et qui sont reconnus dans leur domaine.

Permettre l'accès au plus grand nombre au festival aussi par le tarif, la manifestation étant complètement gratuite. C'est un point qui fait le succès de ce festival mais aussi son originalité notamment lorsqu'on connaît la difficulté que Lucane rencontre pour réunir les fonds nécessaires à l'organisation de ce festival (voir budgets du festival, annexe 2).

Ce festival est né de la volonté de quelques personnes, mais le relais à très vite été pris par le public libournais qui a fait de ce festival un évènement incontournable sur le territoire libournais. Le but était alors d'assurer le festival dans la ville, il sera maintenant de l'élargir en investissant différentes municipalités de la CALI en guise de préalables. Ce festival apporte une véritable visibilité à l'association et ses actions et permet également de faire connaître le territoire libournais. En un sens Lucane Musiques participe au développement culturel mais aussi économique de cet espace.

4/ Une auto-gestion financière et humaine

L'association se confronte à des difficultés d'ordre financières concernant l'organisation de ces manifestations. En effet, si depuis cette année pour le festival Invasion de Lucanes, la ville accorde une subvention ainsi que quelques aides via le dispositif « coup de pouce », l'association n'en touche aucune concernant l'organisation d'évènements à l'année. Elle finance seule les concerts et autres activités proposées.

L'association a bénéficié d'une subvention de 3000 euros du Conseil Régional en 2012 mais celle-ci n'a pas été renouvelée malgré nos demandes. Le Conseil Général n'a pas non plus répondu favorablement à nos sollicitations. Idem pour la CALI qui n'a pas accordé de subventions malgré le fait que l'association lui présente ses dossiers depuis plus de deux ans en insistant sur le rôle qu'a Lucane sur cet espace.

Pour cette année, à la vue du projet de festival plus ambitieux de l'association et donc plus lourd à assumer financièrement seule la mairie et le député (via l'enveloppe parlementaire) soutiennent Lucane Musiques. La banque aide également l'association depuis 2014.

Notre structure a pu compter sur la solidarité de ses adhérents, bénévoles et sympathisants par le biais du crowdfunding lors de la 6ème édition de son festival en 2014 ce qui prouve encore une fois leur implication et à quel point ce type d'évènement compte à leurs yeux. L'association compte encore une fois faire appel aux dons pour la 7ème édition. Cependant ce système ne pourra être renouvelé éternellement c'est pourquoi l'association doit trouver des financements plus durables.

Lucane Musiques fait en sorte d'équilibrer ses autres évènements avec des recettes provenant des ventes de boissons et restauration mais il y a toujours un risque et une fragilité financière.

Elle se tourne donc de plus en plus vers des dons ou du mécénat avec des partenaires privés (commerçants, grandes enseignes, châteaux, public).

Ce manque d'argent influe sur les moyens humains que possède l'association. Avec seulement deux salariés dédiés aux locaux de répétition (dont un seul à temps plein), Lucane Musiques est obligé d'en appeler au bénévolat. Et les bénévoles sont nombreux, membres du CA, amis, musiciens ce sont les véritables piliers de l'association. Cependant, le fait que l'association n'ait que deux salariés, n'est pas compatible avec sa volonté de développement, notamment avec la mise en place d'un pôle accompagnement.

Il y a un réel décalage entre les répercussions des actions menées par Lucane Musiques et les moyens qui lui sont attribués pour organiser ces manifestations. Espérons que dans le futur ces écarts se réduisent et permettent à l'association de construire des événements de plus grande envergure. L'association souhaite que la reconnaissance des politiques et autres institutions se traduisent également dans les faits.

5/ La politique tarifaire

Lucane a mis en place une politique tarifaire souple afin de permettre l'accès au plus grand nombre aux différentes manifestations.

Seul le BD/Ciné concert est payant à hauteur de 7 euros, avec une réduction pour les enfants et les personnes handicapées. Pour le reste, les événements sont gratuits (extérieur) ou à prix libre (salles).

L'association est également partenaire avec « Cultures du Coeur » et propose ainsi des places gratuites redistribuées aux publics en précarité sociale.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES EN AMATEUR

I/Accompagnement à la répétition

Depuis 2006, la ville de Libourne, après construction de locaux de répétition à la demande de Lucane, en a confié la gestion à l'association. Une récompense pour Lucane Musiques qui y voit une reconnaissance de son action de la part de la mairie, la collectivité montrant la confiance qu'elle porte en l'association. Cette dernière est actuellement en marché de prestation avec la municipalité depuis 2009 pour une durée d'un an renouvelable, couvrant la période de mai à avril.

Avec cette activité, complémentaire de la diffusion, Lucane Musiques soutient la pratique des musiques actuelles par la répétition en favorisant l'accès au plus grand nombre, professionnels et amateurs. Il existe, sur le territoire, un vivier important de musiciens (4 lycées sur Libourne, plusieurs écoles de musique, un conservatoire, ...) et les studios permettent et encouragent leur rencontre, la création ainsi que l'expression personnelle. Autant de points forts qui font des studios gérés par Lucane Musiques un lieu incontournable pour tout musicien du Libournais et au delà. Pour ce faire, l'association met à disposition de ses utilisateurs 2 box de 21m carrés entièrement équipés et dédiés à la répétition.

Les musiciens sont accueillis par des régisseurs présents pour les guider, les informer et les conseiller. Le but est de favoriser également la pratique individuelle et de groupe. A terme, les utilisateurs doivent devenir autonomes dans leur pratique. Les salariés (un administrateur/régisseur et un régisseur) sont là pour résoudre les problèmes qu'ils pourraient rencontrer, dans la mesure de leurs compétences et disponibilités. L'équipe souhaite ainsi contribuer à la formation des amateurs, les responsabiliser et les confronter aux exigences du milieu professionnel.

Dans ces locaux on retrouve également 3 Box de rangement dédiés aux groupes qui souhaitent stocker leur matériel avant de l'utiliser, un bar associatif mis à leur disposition afin qu'ils puissent échanger ou se rencontrer dans un cadre convivial ainsi qu'un point d'information leur permettant de suivre l'actualité musicale ou encore de récolter des renseignements sur divers sujets.

Des bouchons d'oreilles sont mis à la disposition des musiciens ainsi que de la documentation sur la prévention des risques auditifs par le biais de la campagne « Agi Son ».

Le matériel a été entièrement changé depuis 2011, les musiciens répètent donc sur du matériel récent et en bon état ce qui leur permet d'éviter de charger leur propre matériel. Tout est fourni par l'association (micros, sono, batterie, amplis), les musiciens apportent leurs instruments et seules les cymbales pour les batteries sont à louer (1 euro de l'heure).

Une réelle volonté de pratiquer des prix bas a été décidée conjointement avec la municipalité : 3 euros de l'heure pour les musiciens seuls ou en duo, 6 euros de l'heure pour un groupe puis des formules de cartes à 50 euros pour 10 h ou 80 euros pour 20h. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis plus de 5 ans. Chaque utilisateur doit être adhérent de l'association pour accéder aux services proposés par Lucane Musiques. L'adhésion valable de janvier à décembre s'élève à 5euros.

Concernant le profil des personnes qui répètent dans les studios de répétition, un questionnaire distribué en 2014 a permis d'en savoir un petit peu plus sur ces utilisateurs. Voici ce que cette enquête a révélé.

L'âge des musiciens qui fréquentent les studios

L'âge des utilisateurs des studios va de 15 à 70 ans. La tranche la plus représentée est les 25-34 ans, la moyenne d'âge étant précisément de 33 ans. Cet âge correspond à peu près à celui de ceux qui ont fondé l'association Lucane Musiques. D'ailleurs certains de ces musiciens fréquentent l'association depuis sa création voire pour d'autres ont participé à sa fondation. Ce qui montre encore une fois le poids de cette structure sur le Libournais.

15 à 24 ans	20%
25 à 34 ans	44%
35 à 44 ans	24%
45 et +	12%

Catégories socioprofessionnelle

Il est intéressant de constater que nos utilisateurs viennent de tous les secteurs professionnels. La catégorie employés, ouvriers et agriculteurs regroupent presque la moitié des musiciens des studios mais c'est le critère le plus large ce qui explique ce chiffre important.

Étudiants ou Lycéens	10%
Sans emploi	17%
Employés, ouvriers, agriculteurs	45%
Cadres, prof intermédiaires, prof libérales	17%
Artisans, commerçants, chef d'entreprises	2%
Professionnels du secteur musical	9%

Situation géographique

Les adhérents de l'association viennent de toute la région. Ces chiffres nous montrent que la réputation de Lucane Musiques dépasse les limites de Libourne et même du département.

CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais regroupant 34 communes pour un total de 70000 habitants)	36%
Libourne	24%
Extérieur (Bordeaux, Dordogne, Charente, ...)	40%

Pratique Musicale

Les musiciens de Lucane Musiques sont pour la plupart des confirmés, le vivier d'artistes étant important en libournais et les structures de formation musicales nombreuses pour les accueillir. La structure accueille aussi des débutants, l'expression personnelle n'étant pas définie par le nombre d'années de pratique.

- de 2 ans de pratique	9%
+ de 2 ans	13%
+ de 5 ans	16%
+ de 10 ans	51%
Conservatoire	11%

Beaucoup de styles sont représentés dans les locaux de répétition mais on observe une forte majorité de groupes de style rock et dérivés (pop, métal, hardcore, punk, ...). L'association regrette l'absence de groupes jazz, reggae, électro ou encore hip hop, peut être faudrait il mieux informer ce public sur la possibilité de répéter chez nous, les musiques actuelles ne se limitant pas seulement au rock (peut être que le terme musiques actuelles et auparavant amplifiées est-il mal compris) et continuer en parallèle à proposer une programmation éclectique afin de renforcer notre image d'association « ouverte ».

Les musiciens qui fréquentent les studios de répétition ont des profils très différents et c'est un avantage pour Lucane Musiques. En effet l'association n'en est que plus riche. Il faut continuer ce melting pot des générations, des niveaux et catégories socioprofessionnelles parce que c'est ça le «Vivre Ensemble» !

On a pu dénombrer 1141 heures de répétitions de mai 2013 à avril 2014 (dates de notre précédent marché de prestation avec la mairie) avec une moyenne mensuelle de 95 heures de répétitions pour la même période concernant 43 groupes ou musiciens seuls. Il faut noter que ce nombre d'heures de répétition est en constante augmentation d'années en années.

L'association doit donc poursuivre ses efforts et continuer à fournir un soutien de qualité à ses musiciens adhérents afin qu'ils se sentent épaulés et puissent devenir autonomes par la suite. Cependant le travail de Lucane ne s'arrête pas là concernant les artistes qui fréquentent les studios, l'association souhaite en effet les amener plus loin que la simple répétition.

2/ L'accompagnement à l'enregistrement

Nous ne proposons malheureusement pas de studio d'enregistrement. Nos bâtiments se limitent pour l'instant à des locaux de répétition, une telle proposition demande un investissement financier conséquent que nous ne pouvons envisager dans l'état actuel des choses d'autant plus que cela nécessiterait également un aménagement spécial et la formation des salariés. Cependant nous proposons aux groupes qui le souhaitent d'enregistrer leurs répétitions avec un enregistreur digital 4 pistes Zoom H4. Cet appareil est simple d'utilisation, les régisseurs étant là pour accompagner la démarche, et permet d'enregistrer les idées et compositions des groupes sur carte SD. Ils peuvent donc repartir avec l'enregistrement de leur répétition après transfert sur clé usb.

Pour l'enregistrement studio nous redirigeons les groupes vers d'autres structures avec lesquelles nous sommes partenaire : L'Accordeur qui propose également de la résidence sur scène ou encore le bus de la Rock School que nous faisons venir depuis des années devant chez nous à la demande des groupes. Il faut que Lucane tisse des partenariats avec ces structures afin de pouvoir proposer des tarifs préférentiels à ces adhérents

Nous encourageons également les plus jeunes (13-25 ans) à se rapprocher du dispositif « projet jeunes » de la CALI qui peut financer ce type de projet.

Nous sommes également en mesure de proposer des formules type « résidence » de plusieurs heures (format journée ou demie journée) réservées aux groupes qui souhaitent travailler dans un cadre studieux et professionnel.

3/ Diffusion des groupes des locaux de répétition.

Lucane Musiques, depuis ses débuts, a toujours mis en avant les groupes qui répètent dans ses locaux. En effet, en plus de leur proposer parfois des dates à l'extérieur, l'association organise au moins une fois par an un concert conviant les groupes volontaires à se produire sur scène dans la cour devant nos locaux à l'occasion d'une journée « portes ouvertes/scène ouverte ». Celle-ci a généralement lieu à la rentrée scolaire afin de faire découvrir nos lieux et nos groupes aux libournais et habitants du territoire, le concert se terminant par une tête d'affiche représentée par un groupe partenaire.

Nos groupes peuvent ainsi jouer dans de bonnes conditions et en public parfois pour la première fois ce qui leur permet aussi de se « jauger » et de voir où ils en sont musicalement et scéniquement. C'est un des temps forts de la vie des locaux de répétition qui permet également de favoriser les liens entre les groupes et entre nous.

Cette volonté de faire jouer les groupes des studios s'inscrit dans la suite logique de notre action dans les locaux de répétition et ce souhait d'amener les groupes «plus loin». C'est pourquoi Lucane Musiques organise également des ateliers pratiques et désire développer considérablement, dans un futur proche, le pôle accompagnement/ressource.

4/ Modules d'information

Depuis 2012 et en partenariat avec Mets la Prise (l'Accordeur) ont été mis en place des ateliers destinés aux musiciens sous l'appellation « Modulo'sons ». Il s'agit de modules courts (2-3h) d'information et de sensibilisation pour mieux comprendre l'environnement des pratiques amateurs des musiques actuelles (exemple : comment organiser un concert, communiquer sur le web, comment se régler en répétition, initiation à la scène...). Ils sont destinés aux musiciens quelque soit leur niveau, usagers des locaux de répétition, bénévoles, porteurs de projets, organisateurs occasionnels Ils sont gratuits pour les adhérents de nos deux associations.

Leur contenu est évolutif selon la demande et les retours des participants.

Nous proposons actuellement un module par mois en alternance avec Mets la Prise (dans nos locaux, dans la salle de l'Accordeur ou dans un autre lieu si besoin). Outre le fait de créer un rendez-vous attendu par les musiciens, cette fréquence régulière permet de proposer des sujets toujours au fait des évolutions liées au monde de la musique.

5/ Accompagnement et management des groupes

L'association souhaite aider les groupes qui ont l'envie de faire évoluer un projet. Les musiciens répétant chez nous pourraient demander une aide ponctuelle afin de bénéficier de conseils personnalisés selon leurs besoins. Il s'agit concrètement d'un pôle à développer dans le futur. Ce serait la suite logique du travail mené par Lucane Musiques depuis des années, une manière d'aller plus loin dans la promotion de la pratique musicale.

L'association pourrait envisager une aide dans la recherche de financement de projet (recherche de subventions, aide aux devis...), de l'aide technique (avis extérieur sur la composition, arrangements, mise en scène...), de l'aide à la communication (pour leur propre communication et/ou les mettre en avant via celle de l'association), de l'aide administrative (le statut d'intermittent, la SACEM, l'e-malette...). Tout cela en continuant à les programmer lors d'événements organisés par Lucane et en leur proposant d'assurer des premières parties dans les salles de nos partenaires.

Les salariés de l'association n'ont pas vocation à être bookers ou tourneurs, il s'agirait simplement d'un coup de pouce permettant aux artistes de se faire connaître, de devenir autonomes et de s'exporter dans d'autres lieux. Le but est de créer une véritable relation avec eux, en les aidant à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour leur projet musical.

Cette aide s'effectuerait sur la base du volontariat, le groupe devant être adhérent à l'association. L'association réfléchit actuellement aux modalités de cet accompagnement (mise en place d'une grille de critères pour sélectionner les groupes, accompagnement de quel ordre, sur quelle durée ?...). Un questionnaire sera créé et distribué afin d'évaluer les profils des groupes ainsi que leur niveau d'avancement pour mettre en place, par la suite, un dispositif d'accompagnement pertinent répondant au mieux à leurs attentes et besoins. Pour apporter aux musiciens les meilleurs conseils possible, les salariés de Lucane Musiques suivront des formations sur différents sujets afin de devenir polyvalents mais aussi d'être toujours au fait sur les évolutions que peut connaître le secteur des musiques actuelles

6/ Musiciens et vie de l'association

Un des objectifs de Lucane Musiques est de sensibiliser les utilisateurs à la vie de l'association, les musiciens ne devant pas être de simples « consommateurs des studios de répétition ». Les groupes se croisent mais n'ont parfois pas la possibilité d'échanger entre eux et avec nous.

Ainsi Lucane Musiques veut les faire participer davantage à ses projets. Pour cela l'association voudrait mieux les informer sur ses événements et leur proposer d'être bénévoles, leur expliquer que les assemblées générales sont ouvertes et qu'ils ont la possibilité d'intégrer l'association en tant qu'administrateur s'ils le souhaitent. Il faut leur montrer que cette association est aussi la leur. Autre avantage, de cette proposition, permettre d'assurer la relève en préparant les volontaires à assumer certaines responsabilités.

L'association a pu constater que les utilisateurs répondent favorablement lorsqu'on leur présente des sondages. Il faut donc que cette initiative soit renouvelée régulièrement afin de mieux connaître les adhérents de Lucane Musiques et ainsi pouvoir mieux prendre en compte leurs demandes. Ces questionnaires pourraient être complétés par la mise en place d'une boîte à idées au sein de nos locaux.

L'organisation d'un repas de fin de saison (en juin ou juillet) sur le principe de l'auberge espagnole pourrait être envisageable avec tous les musiciens des studios et l'équipe (salariés ainsi que le conseil d'administration) dans la cour devant les studios. Une soirée de partage et de rencontre qui pourrait être ponctuée par des boeufs.

7/ Financier

La totalité du budget de fonctionnement (fluides, matériel, réparations, frais administratifs, charges de personnel...) est assumée par la ville de Libourne à travers le marché de prestation. Son montant est défini à partir d'un devis estimatif révisé chaque année.

Seule la vente de boissons, les bénéfices (faibles) de la vente de consommables (cordes, baguettes), la vente de tee-shirts et les adhésions à l'association rentrent dans les caisses de Lucane. Il faut rappeler que les recettes des répétitions (principale source de revenus) sont directement reversées au Trésor Public.

L'association compte développer l'activité d'accompagnement mais celle-ci a un coût, il est donc indispensable de trouver un financement pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions. Même si ce pôle repose essentiellement sur l'établissement d'une relation humaine, il y a tout de même des dépenses inévitables pour répondre aux besoins des musiciens : achat de livres spécialisés sur le milieu des musiques actuelles (collection de l'IRMA), abonnement à de la documentation administrative, création et soutien à la mise en place d'outils pour le développement des groupes (impression d'affiches, aide à l'enregistrement, coup de pouce lors de sorties d'albums...).

Il en est de même pour les ateliers d'information (modulo sons), Lucane Musiques faisant régulièrement appel à des intervenants extérieurs sur la base du bénévolat et essuie souvent des refus de la part de certaines personnes par manque de moyens pour les rémunérer (les intermittents notamment). Or, si l'association veut continuer à proposer des modules de qualité il va falloir prévoir une enveloppe conséquente correspondante.

Aussi, une compilation des groupes répétant dans les locaux de répétition a vu le jour en 2006 grâce au syndicat du pays du Libournais et le Conseil Général, il faudrait trouver à nouveau un financement pour ce type de projet valorisant le vivier de notre scène locale.

Les institutions nous encouragent à développer et diversifier nos projets, il faudrait qu'elles le montrent davantage sur le plan des aides, à nous également d'aller chercher ces financements en leur exposant les bénéfices collatéraux de ces projets.

COMMUNICATION

La communication est un concept en constante évolution, qui se renouvelle très rapidement. Il est donc très difficile de faire un plan de communication pour les trois prochaines années tant il pourrait être dépassé en 2017. Cette partie concerne donc le futur proche et sera amenée à être modifiée.

Des sondages effectués en 2014 montrent que les utilisateurs ont, pour la plupart, connu les locaux de répétition par des amis via le bouche à oreille ce qui prouve la bonne réputation de Lucane Musiques. Pour autant l'association ne mise pas que sur cela et communique sur ces actions via divers biais :

Une identité visuelle

L'association possède une identité graphique bien identifiée de ses publics. Elle est représentée par des couleurs chaudes comme le orange et par l'insecte dont elle porte le nom. Si ce visuel est reconnu et directement associé à Lucane Musiques, une nouvelle campagne de promotion serait bienvenue afin de renforcer la présence de l'association sur le territoire en élargissant sa diffusion.

Le site internet

L'association communique sur les locaux de répétition par le biais du site internet dans lequel les tarifs, les conditions et le matériel sont présentés. Les événements à l'année y sont également relayés. En ligne depuis un moment déjà, ce site a besoin d'être repensé (menus, contenus, design...) afin d'être plus complet mais également plus attractif.

Les flyers

Des flyers présentant les horaires et tarifs des studios de répétition ont également été distribués dans les commerces et structures des alentours afin de faire connaître au plus grand nombre nos activités.

Les réseaux sociaux

Lucane Musiques est, pour l'heure, présent sur Facebook et You Tube, ce dernier site ne servant qu'à héberger diverses vidéos.

Pour Facebook, l'association possède un compte sur lequel elle communique sur toutes ses actions et une page entièrement dédiée au festival Invasion de lucanes. Lucane pense créer une nouvelle page réservée aux groupes et musiciens qui répètent dans les studios sur laquelle seraient postées des photos, des morceaux en écoute, des bons plans, des infos pratiques, le rappel des services de l'association, l'actualité des groupes, des petites annonces ... Le but est de se «servir» du public des groupes répétant pour faire connaître nos actions en mettant les dits groupes en avant sur les pages de Lucane et de se «servir» de notre public afin de faire découvrir les artistes qui répètent dans les studios. Nous sommes là dans le domaine du donnant-donnant.

Newsletter

Des campagnes de Newsletter vont être mise en place dans l'association avec le logiciel gratuit MailChimp. C'est un moyen pour Lucane d'annoncer les manifestations à venir ou de faire des retours sur celles qui sont déjà passées, de garder un contact et ainsi construire une relation durable avec les destinataires mais également de constituer des bases de données, utiles pour mesurer l'importance des publics et des partenaires de l'association.

Ces campagnes doivent être à destination de trois «cibles» différentes : les adhérents de l'association, ses bénévoles ainsi que ses partenaires. Ces derniers sont particulièrement importants, il s'agit de les remercier pour leur confiance en l'association et leur montrer le travail de Lucane tout au long de l'année.

Autres supports

La communication de Lucane Musiques, que cela soit pour promouvoir les studios ou les concerts/festival, doit être plus moderne et doit pour cela utiliser d'autres supports comme la vidéo. Il serait intéressant de faire des teasers en amont de chaque manifestation et des reportings après chaque événement. Ce sont des outils dynamiques et percutants et donc parfait pour promouvoir les services et événements de l'association.

PARTENARIATS

Malgré l'absence de lieux de diffusion dédiés aux musiques actuelles sur Libourne, Lucane Musiques propose à ses groupes de se produire grâce à l'organisation de concerts et de son festival. Pour se faire nous tissons des partenariats avec des structures voisines, collaborations enrichissantes de par ce que chacun peut apporter à l'autre (compétences, offres artistiques...). La coopération entre les différentes structures, institutions ou collectivités territoriales est indispensable, elle permet de rassembler ses forces afin de concevoir des événements d'une plus grande portée. Il faut donc soigner ces partenariats et ne pas hésiter à en développer de nouveaux tout en faisant attention tout de même à ne pas trop s'éparpiller.

I/ Partenaires existants

En 14 ans d'existence, Lucane Musiques a tissé de nombreux liens avec différentes structures, associations ou non, en lien avec la Culture ou non. Voici un panorama des principaux partenariats mis en place par l'association depuis sa création.

- Les institutions

Lucane Musiques est en étroite collaboration avec la mairie de Libourne à qui appartiennent les studios de répétition. Cette collectivité fait également appel à l'association pour des événements ponctuels tels que la fête de la jeunesse, les entre scènes du théâtre du Liburnia...

Lucane Musique est adhérent au RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles) qui a pour mission d'accompagner la structuration et le développement des musiques actuelles en Aquitaine.

L'association est également en relation avec l'IDDAC pour un support technique lors du festival Invasion de lucanes.

Ce sont, pour l'instant les seuls partenaires institutionnels que possède Lucane. Il est important dans le futur de les multiplier pour continuer à développer des projets de qualité.

- Associations de musiques actuelles

Lucane Musiques travaille avec des associations ayant les mêmes buts qu'elle, à savoir, promouvoir les musiques actuelles sous toutes leurs formes. Ainsi, Lucane Musiques permet la promotion de ses groupes auprès des associations Mets la Prise/l'Accordeur, MKP et les Confluences qui les programment en lères parties, lors de tremplins et/ou de festivals.

Lucane sollicite également Parallèle Attitude Diffusion/Rock School Barbey pour de l'enregistrement grâce au bus de la Rock-School.

- Ecoles de musiques actuelles

Les écoles de musiques actuelles sont en charge de la formation des musiciens. Ce sont donc des interlocuteurs privilégiés de Lucane. L'association met en place des partenariats avec, notamment, deux écoles de musique sur le libournais, Rythme and Groove et Evazik.

-Associations culturelles

De nombreuses associations font appel à Lucane Musiques pour assurer la partie musique de leurs événements. L'association les convie également à participer à ces manifestations afin d'assurer la pluridisciplinarité. Donnons l'exemple de la nouvelle association de skate libournaise l'Esprit des Rues ou encore de celle de cirque Corps bav'Art.

-Associations à caractère sociale

Lucane Musiques travaille avec Culture du Coeur Gironde sur des événements ponctuels en leur offrant des places gratuites et ce toujours dans une volonté de permettre l'accès à la Culture au plus grand nombre.

³ Selon la réforme des régions qui est en train de se mettre en place et le transfert de compétences qui pourrait y être lié.

- *Communication/presse*

Des partenariats ont été conclus par Lucane Musiques pour promouvoir les différentes actions de l'association. Celle-ci travaille notamment sur l'image et la vidéo avec Youcky Prod et Barney Korp Studios. Concernant la presse Lucane Musiques relaye ces informations sur plusieurs médias : le Résistant, Sud-Ouest et Ze Mag pour la presse écrite et Mélody FM pour la radio.

- *Entreprises privées*

Il arrive que Lucane Musiques travaille avec des entreprises privées qu'elles relèvent du domaine culturel ou non.

Parmi les partenariats principaux que Lucane a pu tisser avec des entreprises privées citons Maximum Tour pour de l'apport en programmation et du support technique également ou encore Madnéom pour un soutien logistique pour le festival Invasion de Lucanes.

- *Autres*

Des bars du libournais font souvent appel à l'expertise de Lucane Musiques pour programmer des groupes dans leurs établissements. C'est un moyen pour l'association de mettre en avant les groupes qui répètent dans les studios.

2/ Partenariats souhaités

Partenaires institutionnels

Avant tout, l'association souhaite développer des partenariats avec des structures institutionnelles, en partant du plus proche d'elle au plus éloigné (géographiquement parlant) : le Conseil général, la région Aquitaine³, la DRAC, certains fonds européens...

Partenaires culturels

L'association veut mutualiser les moyens et les compétences sur le territoire libournais, un travail de diagnostic collectif par un DLA (dispositif local d'accompagnement) étant actuellement en cours en ce sens.

Si Lucane Musiques souhaite donc élargir ce type de partenariats à d'autres associations et structures existantes sur le territoire de la CALI elle compte aller plus loin. Libourne est une plaque tournante, entre Bordeaux, les Charentes et la Dordogne c'est pourquoi un travail doit également être pensé avec les associations des départements voisins et notamment les SMACs départementales pour de la mise en réseau et de l'échange de groupes.

L'association voudrait également renforcer des liens avec les écoles de musiques existantes sur le territoire afin de mutualiser les moyens (humains et matériel).

Lucane Musiques souhaite réaliser un mapping des parties prenantes afin de connaître l'étendu de son réseau et ainsi mettre en évidence ceux qui n'en font pas partie. A la suite de cela, l'association pourra réfléchir aux différentes manières de construire des relations avec ces partenaires manquants en fonction de leur spécificités et compétences. Ce listing représente également le moyen de quantifier le travail de Lucane ainsi que la confiance qui lui est portée, ce qui représente un argument de poids pour le développement de ces partenariats. Enfin, une stratégie devra être mise en place pour la diffusion du présent projet afin de montrer à des partenaires potentiels l'importance de l'action menée par Lucane.

ANNEXE I : Marché de prestation de la ville de Libourne concernant les studios de répétition.



MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES

**13.12 - GESTION DES LOCAUX DE REPETITION
DE MUSIQUES AMPLIFIEES**

SOMMAIRE

- 1 – NATURE ET OBJET DU MARCHE
- 2 - DUREE DU MARCHE / COMMENCEMENT D'EXECUTION
- 3 – PARTIES AU MARCHE
- 4 – PIECES CONTRACTUELLES
- 5 – SURETES
- 6 – PROTECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE – CONDITIONS DE TRAVAIL – LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE
- 7 – CONTENU DE LA PRESTATION – OBLIGATIONS DU TITULAIRE
 - 7.1 – LA GESTION DES LOCAUX DE REPETITION
 - 7.2 – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET MATERIEL
 - 7.2.1 – Les locaux
 - 7.2.2 – Le matériel
 - 7.3 – ENGAGEMENTS DU TITULAIRE
 - 7.4 – FONCTIONNEMENT DES STUDIOS DE REPETITION
 - 7.4.1 – Règlement intérieur
 - 7.4.2 – Ouverture des studios au public
 - 7.4.3 - Assurances et responsabilités
- 8 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE LIBOURNE
 - 8.1 – EXCLUSIVITE ACCORDEE AU TITULAIRE
 - 8.2 – DESIGNATION D'UN REGISSEUR ET D'UN SOUS - REGISSEUR
- 9 – REVERSEMENT DES SOMMES ENCAISSEES PAR LE TITULAIRE
- 10 – CONTROLE QUALITATIF
- 11 – PRIX
- 12 – AVANCE FORFAITAIRE –MODE DE REGLEMENT – PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT – INTERETS MORATOIRES
 - 12.1 – AVANCE FORFAITAIRE ET MODALITES DE REMBOURSEMENT
 - 12.2 – MODE DE REGLEMENT
 - 12.3 – PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT
 - 12.4 – INTERETS MORATOIRES
- 13 – DISPOSITIONS RELATIVES AU PAIEMENT ACCELERE PAR LETRESOR PUBLIC DES ACOMPTES NE DEPASSANT PAS 70% DU CONTRAT
- 14 – PENALITES DE RETARD POUR NON REMISES DES BILANS DANS LES DELAIS
- 15 – EXECUTION PAR DEFAUT / RESILIATION DU MARCHE
 - 15.1 – EXECUTION PAR DEFAUT 9
 - 15.2 – RESILIATION DU MARCHE9
- 16 – DEROGATIONS AU C.C.A.G.9
- 17 – JURIDICTION COMPETENTE
- 18 – ELECTION DE DOMICILE
- 19 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET ACCEPTATION PAR LA VILLE DE LIBOURNE



I – NATURE ET OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de prestations de services, passé en procédure adaptée en vertu des articles 1, 28 et 30 - catégories 26 Services récréatifs culturels et sportifs- du code des marchés publics.

Il a pour objet les relations entre la Ville de Libourne et le titulaire du présent marché pour la gestion des locaux de répétition de musiques amplifiées, sis Place de l'Armistice, 36 rue du 1er RAC, à Libourne, à savoir dans ce but :

- Le suivi et l'animation de l'activité de répétition ;
- Le suivi administratif et financier de la gestion des locaux ;
- L'entretien du matériel et des locaux.

2 - DUREE DU MARCHÉ / COMMENCEMENT D'EXECUTION / RECONDUCTION

Le présent marché, couvre la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2015 ; il est exécutoire dès sa notification au titulaire.

La notification est attestée par la réception par le titulaire, soit d'une copie du marché signée par celui-ci à la rubrique notification du présent document, soit par un accusé de réception de lettre d'envoi en recommandé.

3 - PARTIES AU MARCHÉ

Il s'agit de :

- La VILLE de LIBOURNE, représentée par le MAIRE ou son représentant, Jean-Marie Maerten, en qualité de « Personne Responsable du Marché » et de la délégation spécifique impliquée,

- L'association représentée par son président ou toute autre personne physique ayant pouvoir d'engager le titulaire désignée en annexe au contrat sur papier libre au timbre du titulaire.

4 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles qui forment le marché sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Particulières et ses annexes
- le détail estimatif quantitatif, détaillant les tarifs du prestataire de service
- le mémoire technique remis éventuellement par le titulaire en réponse au présent marché
- le Cahier des clauses administratives générales « Fournitures courantes et services » du décret n°77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels – brochure n° 2014).

5 – SURETES

Sans objet

6 - PROTECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - CONDITIONS DE TRAVAIL - LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements en vigueur relatifs à la protection de la main d'œuvre des conditions de travail et de la lutte contre le travail dissimulé.

Le titulaire est seul responsable des manquements à cette obligation.

7 - CONTENU DE LA PRESTATION – OBLIGATIONS DU TITULAIRE

L'activité de répétition est la mission principale des locaux de répétition.

Le titulaire doit tout mettre en œuvre pour développer la fréquentation des studios.

Pour ce faire, il pourra proposer des actions (portes et scènes ouvertes, rencontres dans les lycées...) favorisant la découverte de cette activité.



Celles-ci sont soumises à l'approbation la collectivité. Elles sont portées à la connaissance de la Ville par une fiche projet décrivant l'action, les objectifs recherchés et accompagnée d'un devis.

L'action fera l'objet d'une évaluation.

7.1 – LA GESTION DES LOCAUX DE REPETITION

La prestation de gestion des locaux de répétitions s'articule autour de trois missions principales :

- • Le suivi et l'animation de l'activité de répétition :
 - o Accueil du public ;
 - o Prise de rendez-vous pendant les heures d'ouverture des studios au public ainsi que pendant les heures d'ouverture administratives des locaux. Ces horaires sont fixes et communiqués au public ;
 - o Conseils et assistance pour l'utilisation et le maniement du matériel ;
 - o Action de prévention (risques auditifs, conduites addictives ...) ;
 - o Stockage du matériel de répétition des utilisateurs.
- • L'entretien du matériel et des locaux :
 - o Rangements, vérification et réparation du matériel ;
 - o Propreté et hygiène des locaux et du matériel.
- • La gestion administrative et financière :
 - o Responsabilité du fonctionnement des lieux et de leur utilisation ;
 - o Respect du règlement intérieur ;
 - o Inscriptions et fiches de réservation ;
 - o Suivi budgétaire et financier ;
 - o Gestion du personnel ;
 - o Bilans statistiques, rapport d'activités et financiers.

- La communication et la promotion des activités de répétition :

La Ville de Libourne conserve la responsabilité éditoriale des campagnes de communication et de promotion des locaux de répétition, en lien avec le gestionnaire désigné.

Toute initiative du gestionnaire des locaux de répétition est soumise, pour validation, au service « communication » de la Ville de Libourne.

Les propositions du gestionnaire sont transmises à la Ville de Libourne dans un délai de 4 semaines avant toute action de communication. Il en est de même pour toutes les actions favorisant la découverte de l'activité de répétition. Une fois par an, le gestionnaire présente à la Ville de Libourne le bilan des actions de communication et de promotion réalisées dans le courant de l'année.

7.2 – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

7.2.1 – Les locaux

La Ville de Libourne met à la disposition du titulaire, un bien municipal, sis Place de l'Armistice, 36 rue du 1er RAC, pour une superficie de 142 m², propriété communale qui comprend :

- 2 bureaux ;
- 1 hall d'accueil ;
- 1 bar ;
- 4 box de rangement ;
- 2 studios de répétition climatisés.

La mise à disposition des locaux est liée aux obligations du titulaire énoncées dans le présent marché. Elle est révoquée si l'une ou plusieurs de ces obligations ne sont pas respectées par le titulaire.

Service Achats - Marchés –SCAM / Service animation
11.19 Gestion locaux de répétition



Le titulaire est autorisé, si besoin, à disposer de ces locaux pour y établir son siège social en qualité d'association. La dite association est autorisée à gérer un bar associatif sans alcool et à vendre du petit matériel musical, à encaisser les recettes correspondantes qui abondent son budget propre.

7.2.2 – Le matériel

Pour le fonctionnement des locaux de répétition, la ville de Libourne fournit un équipement adapté comprenant :

- Du matériel de sonorisation et instruments de musique pour les box de répétition (voir annexe au présent document) ;
- Du matériel pour le local administratif (ordinateur é-Mac sur PC, mobilier de bureau) ;
- Divers matériels pour l'aménagement du hall d'accueil.

La ville étant propriétaire du matériel concerné, le titulaire s'engage à l'utiliser dans le cadre du présent marché, à en assurer l'entretien « en bon père de famille » et à prendre en charge les assurances.

En fin d'exercice, un inventaire et un contrôle de l'état du matériel seront effectués par le titulaire en présence et sous le contrôle d'un représentant de la Ville de Libourne.

Le titulaire pourra proposer un renouvellement du matériel conformément au niveau d'équipement figurant dans l'inventaire (voir annexe), sous réserve d'expertise diligente par les services de la ville de Libourne.

7-3 – ENGAGEMENTS DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à :

- Respecter les obligations qui sont les siennes ;
- Afficher les tarifs des studios de répétition fixés par la Ville de Libourne ;
- Respecter la convention établie entre la Ville de Libourne et l'association l'Ame Son pour l'hébergement et la gestion de la Démothèque (voir annexe) ;
- Remettre un bilan semestriel, pour la période du 1er janvier au 30 juin (sauf année de démarrage), avant le 31 juillet de l'année en cours, dernier délai, qui comportera un bilan financier, un bilan des résultats d'activités et un prévisionnel (financier et activités) pour le second semestre. Un Comité technique se déroulera avant le 15 septembre pour analyser l'ensemble de ces données ;
- Remettre un bilan annuel avant le 31 janvier comportant les mêmes éléments ainsi que le bilan de communication et des actions de promotion réalisées dans l'année. Une réunion du Comité technique aura lieu avant le 28 février.

Un Comité technique est constitué. Il se compose de représentants élus de la municipalité, des services de la Ville de Libourne et des représentants désignés du titulaire du marché. Il est chargé d'étudier les bilans fournis par le titulaire et, le cas échéant, de proposer de modifier les termes du présent contrat.

Les résultats d'activités comporteront des indicateurs relatifs :

- au nombre d'heures d'utilisation par jour d'ouverture ;
- au nombre de refus de réservation avec les causes ;
- aux demandes ne correspondant pas à l'offre (jours et heures d'ouverture...).

Ces résultats devront être présentés sous forme de tableaux et de graphiques (histogrammes).

7-4 – FONCTIONNEMENT DES STUDIOS DE REPETITION

7.4.1 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur (voir annexe), rédigé par la Ville de Libourne, en concertation avec le titulaire du marché, sera affiché dans les locaux de répétition.

Le titulaire s'engage à faire respecter ce règlement par les utilisateurs des studios de répétition et toutes personnes présentes dans les locaux.

7.4.2 – Ouverture des locaux au public

Le titulaire s'engage à ouvrir les locaux de répétition toute l'année, sauf les périodes suivantes :

- 4 semaines au mois d'août ;
- 1 semaine pendant les vacances de Noël.

Les horaires d'ouverture des locaux au public sont établis de la façon suivante :

- lundi : de 18h à 23h
- Mardi : de 18h à 23h
- mercredi : de 14h à 23h
- jeudi : de 18h à 23h
- vendredi : de 18h à 23h
- samedi : de 15h à 20h

Un accueil téléphonique est proposé au public pendant ces heures d'ouverture.

Le titulaire est autorisé à ouvrir les locaux de répétition le dimanche sur demande des utilisateurs. Cette demande nécessitant la présence d'un salarié, elle devra obligatoirement être formulée 8 jours avant.

Cette ouverture fera l'objet d'une facturation mensuelle et détaillée adressée à la Ville de Libourne.

Tout changement d'horaires devra faire l'objet d'une demande adressée à la Ville de Libourne par le titulaire du marché, dans le cadre d'un préavis de 48 heures. Les changements proposés seront effectifs après accord de la Ville de Libourne, notifié par une décision de la Personne responsable du marché et ne peuvent bouleverser l'économie du marché ; toute décision ayant un impact financier nécessite un avenant au marché.

7.4.3 – Assurance et responsabilités

Le titulaire est couvert par une compagnie d'assurances notoirement solvable, de tous risques concernant la responsabilité civile, pour tous accidents corporels ou matériels, directs ou indirects, résultant de l'exercice des activités faisant l'objet de la présente convention.

Le titulaire communique la police souscrite à cet effet à la VILLE de LIBOURNE et l'informe de toute modification ou résiliation de police.

De convention expresse, le titulaire fait son affaire de tout litige pouvant résulter de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées, au titre du présent contrat.

8 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE LIBOURNE

8.1 – EXCLUSIVITE ACCORDEE AU TITULAIRE

La VILLE de LIBOURNE s'oblige à désigner et réserver au seul titulaire du présent marché l'exclusivité des opérations liées à l'utilisation et à la promotion des locaux objets du présent marché.

8.2 – DESIGNATION D'UN REGISSEUR ET D'UN SOUS-REGISSEUR DE RECETTES

La VILLE de LIBOURNE s'oblige, en liaison avec les services du Trésor Public, à procéder à la désignation du titulaire du marché comme sous régisseur de la régie de recettes qui permet :

- l'encaissement auprès des utilisateurs des studios de répétition des recettes générées par le présent contrat,
- la remise d'un reçu aux débiteurs sus-visés pour toute somme encaissée
- le versement des dites recettes sur le compte de la ville au Trésor public

Service Achats - Marchés –SCAM / Service animation
11.19 Gestion locaux de répétition



La VILLE de LIBOURNE s'engage à communiquer au titulaire dès la notification du marché les tarifs d'utilisation des studios de répétition qu'elle aura fixés ; il en est de même lors de leurs évolutions au gré des décisions de la VILLE de LIBOURNE.

9 – REVERSEMENT DES SOMMES ENCAISSEES PAR LE TITULAIRE

Le titulaire reverse à la VILLE de LIBOURNE l'intégralité des sommes qu'il encaisse auprès des utilisateurs des studios de répétition, débiteurs au titre du présent contrat.

Pour ce faire, il est nommé Sous-Régisseur de recettes de la VILLE de LIBOURNE, auprès du Trésor Public.

Il justifie ainsi des sommes encaissées au regard des tarifs publics fixés par la VILLE de LIBOURNE, en matière de :

10 - CONTROLE QUALITATIF

La Ville de Libourne peut s'assurer à tout moment que le titulaire du marché respecte ses obligations par des visites sur site et/ou par le contrôle des documents relatifs aux studios de répétition.

11 – PRIX

Le marché est traité à prix forfaitaire pour l'ensemble de la prestation. Le prix est ferme.

12 – AVANCE FORFAITAIRE –MODE DE REGLEMENT – PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT – INTERETS MORATOIRES

12-1 - Avance forfaitaire et modalités de remboursement

Sauf renoncement du titulaire porté au présent document, le versement d'une avance prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après, sera effectué si le montant du marché est supérieur à 50 000,00 € hors taxes et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Le délai de paiement de cette avance court à partir de la notification de l'acte qui emporte commencement de l'exécution du marché si un tel acte est prévu ou, à défaut, à partir de la date de notification du marché.

Le montant de l'avance est déterminé par application de l'article 87 du Code des marchés publics. Cette avance est égale à 25,00% du montant initial du marché toutes taxes comprises, si le délai d'exécution du marché n'excède pas 12 mois.

Le montant de l'avance versée au titulaire n'est ni révisable, ni actualisable.

L'avance est remboursée dans les conditions prévues à l'article 88 du Code des marchés publics. Le taux de début du remboursement de l'avance est fixé à 65,00%.

12-2- Mode de règlement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 35 jours ou 30 selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics.

Le délai court soit à compter de la date de réception par le service des finances de la ville de Libourne, certifié par un envoi en Irar ou par un cachet «dateur» apposé sur la demande par le-dit service, soit par la date de réalisation si plus tardive.

12-3-Présentation des demandes de paiement

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom, n° Siret et adresse du créancier;
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché et de chaque avenant, ainsi que le cas échéant la date et le numéro du bon de commande ;
- la prestation assurée;

- la date de la prestation;
- le montant hors T.V.A. de la fourniture exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour ;
- le prix des prestations accessoires ;
- le taux et le montant de la T.V.A. et les taxes parafiscales le cas échéant ;
- le montant total des fournitures livrées.

Les factures seront adressées à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LIBOURNE
Service des Finances
42, place Abel Surchamp
BP 200
33505 LIBOURNE CEDEX

Le titulaire émet en ce sens une facture mensuelle qu'il adresse au début de chaque mois au titre des interventions effectuées durant le trimestre écoulé.

La VILLE de LIBOURNE peut rectifier la facture en fonction des pénalités ou rectifications imposées.
La VILLE de LIBOURNE retourne les factures non conformes au vu des dispositions du présent marché.
Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur.

12-4-Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 février 2002 modifié par le Décret N° 2008-408 du 28 avril 2008 et le Décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 relatif à la mise en oeuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 7 points.

13 – DISPOSITIONS RELATIVES AU REGLEMENT ACCELERE PAR LE TRESOR PUBLIC DES ACOMPTES NE DEPASSANT PAS 70% DU MARCHE

Sans objet

14 – PENALITES DE RETARD POUR NON REMISES DES BILANS DANS LES DELAIS

Lorsque les délais de remises des bilans sont dépassés, le titulaire du marché encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité forfaitaire journalière de 10 €.

En cas de force majeure empêchant toute intervention du titulaire indépendamment de sa volonté, les pénalités ne sont pas dues.

Le titulaire qui est contacté pour assurer une intervention, précise son délai prévisible d'intervention.

15 – EXECUTION PAR DEFAULT / RESILIATION DU MARCHE

15.1 - EXECUTION PAR DEFAULT

Par défaut du titulaire, temporaire ou non, la VILLE de LIBOURNE peut, à ses frais et risques, faire exécuter le marché par un tiers disposant du matériel nécessaire.

Le titulaire rembourse alors à la VILLE de LIBOURNE le montant réel des frais qu'elle aura engagés.

15.2 – RESILIATION DU MARCHE

Service Achats - Marchés –SCAM / Service animation
11.19 Gestion locaux de répétition



Le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché selon l'article 47 du Code des marchés publics, aux torts du cocontractant en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics et à l'article 46 du Code des Marchés Publics et selon les dispositions des articles 29 à 36 du CCAG.

La VILLE de LIBOURNE peut à tout moment, notamment pour cas de force majeure, résilier le contrat par une décision de résiliation prise par le Maire ou son représentant, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les conditions du C.C.A.G.

Elle prend effet à la date fixée dans cette décision selon les prescriptions du C.C.A.G.

La résiliation du contrat peut aussi intervenir en cas de faute du titulaire :

- fraudes ou malversations susceptibles de nuire aux intérêts de la collectivité,
- transgressions du présent contrat,

La VILLE de LIBOURNE informe le titulaire de son intention de résilier le marché, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui exposant le ou les griefs qui lui sont reprochés et l'invitant à présenter ses observations sous quinze jours.

La VILLE de LIBOURNE peut envoyer une mise en demeure assortie d'un délai d'exécution au titulaire l'avertissant de son intention de résilier le marché, si celle-ci reste infructueuse.

La décision de résiliation fixe sa date d'effet.

16 - DEROGATION AU C.C.A.G.

Le 4 du présent marché déroge aux articles suivants du C.C.A.G. FCS : 3.11

Le présent marché regroupe les actes d'engagement, cahiers des clauses administratives générales particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

17 - JURIDICTION COMPETENTE

Le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans le ressort duquel se trouve la VILLE de LIBOURNE est seul compétent pour tout litige relatif au présent marché.

18 – ELECTION DE DOMICILE

Le titulaire doit élire domicile dans la commune de Libourne.

19 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET ACCEPTATION PAR LA VILLE DE LIBOURNE

Je soussigné (nom et prénom à compléter) :

Agissant pour mon propre compte , pour le compte de

Nom, adresse, téléphone du siège social de l'entreprise à compléter :

.....
.....
.....
.....
.....

(* Nota Bene : en cas de co-traitance, les coordonnées des entreprises co-traitantes sont inscrites ci-dessus, l'entreprise mandataire étant notée en premier et son représentant indiqué à la rubrique « Je soussigné »

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

1°) M'engage, Nous engageons, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations demandées aux conditions de prix indiquées au **cadre détail estimatif quantitatif**.

A, le

(Cachet et signature du candidat)

Service Achats - Marchés –SCAM / Service animation

11.19 Gestion locaux de répétition



La présente offre est acceptée par la VILLE de LIBOURNE.

A Libourne, le

La Personne Responsable du Marché
J.M. Maerten, Premier-adjoint, par délégation



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

FORMULE D'ORIGINE

Copie conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché (2)

la partie des prestations évaluée à :
..... (En lettres)
et devant être exécutée par
.....
en qualité de cotraitant / de sous-traitant (rayer la mention inutile)

A, le (3)..... 20.....

Signature de la personne responsable du marché :
Personne Responsable du Marché, Premier adjoint (par délégation)
Jean-Marie MAERTEN

-
- (1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.
(2) Cocher la case utile.
(3) Date et signature originales.



ANNEXE I

DESIGNATION, ADRESSE, TELEPHONE DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Monsieur le Trésorier Principal de Libourne Municipale
46, rue Jules Ferry, 33500 LIBOURNE
Téléphone : 05 57 55 61 72

IMPUTATION BUDGETAIRE

Chapitre 924

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification précède obligatoirement tout début d'exécution et officialise l'accord des parties. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être effectuée soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit contre récépissé : dans le premier cas, l'avis de réception daté et signé par le titulaire sera collé ici ; dans le second cas, le titulaire signera la formule ci-dessous ou bien l'attestation qui lui aura été transmise à cet effet :

Reçu à titre de notification, une copie du présent marché

A, le
(Cachet, date et signature originaux)

ANNEXE 2

REGLEMENT INTERIEUR DES LOCAUX DE REPETITION

Article 1 : conditions d'accès aux studios de répétition

Pour utiliser les studios de répétition, il est obligatoire de s'inscrire pour obtenir sa carte d'utilisateur et accepter le règlement.

Il est demandé aux utilisateurs de se présenter systématiquement à l'accueil :

- dès leur arrivée, pour la présentation de la carte d'adhérent et l'ouverture du studio
- à leur départ, pour un état des lieux en présence d'un régisseur

Article 2 : obligations des utilisateurs des locaux de répétition

Les utilisateurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Les utilisateurs doivent respecter les bâtiments, le matériel techniques ainsi que le mobilier.

Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres utilisateurs et du personnel, aucun acte de violence ou de provocation ne sera admis.

Aucun véhicule personnel ne sera toléré dans les locaux. Un parc vélo-scooter est prévu à cet effet à l'extérieur des locaux.

Les animaux ne sont pas admis dans les locaux, à l'exception des chiens d'aveugles.

Les utilisateurs sont seuls responsables de leurs effets personnels. Cependant, s'ils le désirent, ils peuvent laisser leurs amplis et instruments de musique dans l'un des box de rangement (le local est équipé d'un système d'alarme en cas d'intrusion). Chaque utilisateur signera une attestation stipulant que le gestionnaire des locaux n'est pas responsable en cas de vol.

Dans l'ensemble des locaux, il est interdit :

- de vendre ou consommer des substances illicites
- d'introduire des objets dangereux ou illicites
- de fumer
- de boire des boissons alcoolisées

Article 3 : règles d'utilisation des locaux de répétition

Les horaires de répétition sont fixes, il est demandé aux usagers de considérer le temps de montage, installation, démontage dans cet horaire strict.

Les studios de répétition comprennent : une batterie sans cymbale (possibilité de les louer pour 1 euro par heure), 2 amplis guitare (combo), 1 ampli basse, 1 sono, 2 micros.

Les utilisateurs devront procéder à la remise en place du matériel de back line de la façon indiquée et montrée par les régisseurs et s'assurer que le local, après son utilisation, est rendu propre et en bon état.

Toute dégradation sera à la charge des utilisateurs.

Dans les studios de répétition, il est interdit de fumer, boire et manger.

Les utilisateurs peuvent solliciter, à tout moment, les régisseurs pour une aide technique ou toute autre demande d'aide, de renseignement.

Article 4 : les tarifs horaires des studios

Les tarifs sont décidés par le Conseil municipal de la Ville de Libourne et sont affichés dans les locaux.

Les heures de répétition ne peuvent être réservées que par téléphone ou sur place aux jours et heures d'ouverture des locaux (voir article 5).

Toute annulation doit être signalée au plus tard 48 heures avant la répétition. Dans le cas contraire, les heures de répétition réservées seront considérées comme effectuées et dues.

Article 5 : jours et horaires d'ouverture des locaux

Les locaux sont ouverts aux utilisateurs pour la répétition :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 18h à 23
- le mercredi de 14h à 23h
- le samedi de 15h à 20h

Un accueil téléphonique est ouvert pendant les heures d'ouverture.

Studios de répétition - Matériel à acheter par la ville - 2011				
Matériel	Référence	Quantité	Prix unitaire	Total
Micros	SHURE SM58	4	99	396
Pieds Micros	210/2B K&M	4	55	220
Enceintes	PACK ART 312 A RCF 2 enceintes	2	1 079	2 158
	ART 312 A RCF MK II	1	477	477
Mixettes	PRO FX 12 MACKIE	2	379	758
Amplis Basse	HARTKE HMH115C	2	695	1 390
Batteries		2	1 000	2 000
Divers				2 601
Total				10 000

Annexe 2 : Budgets des éditions 2012 et 2013 du festival Invasion de Lucanes

INVASION 2012

ACHATS	4557		VENTE DE PRODUITS FINIS, MARCHANDISES, PRESTATION DE SERVICES	335
<i>Prestation de services (cachets artistes)</i>	3350			
<i>Achats Restauration / Boissons / Catering</i>	1187			
<i>Autres fournitures (divers)</i>	20		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6150
SERVICES EXTERIEURS	400		Région	6000
<i>Location (sons)</i>	400		Département	0
<i>Hébergement</i>	0		Intercommunalité (CALJ)	0
<i>Assurance</i>	0		Commune	0
<i>Documentation</i>	0		Coup de Pouce	0
<i>Sécu</i>	0		Enveloppe Parlementaire	0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30		aides privées – Partenaires	150
<i>Réalisation Graphique</i>	0			
<i>Publicité, Publication (impression affiche et flyers)</i>	30		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
<i>Achat de produits promotionnels</i>	0		Dont cotisations, dons manuels ou legs	0
<i>Ecouep + Toilettes sèches</i>	0			
IMPOTS ET TAXES	360			
<i>Impôts et taxes sur rémunération</i>	0			
<i>Autres impôts et taxes (Staceur + CNV)</i>	360			
CHARGES DU PERSONNEL	0		TOTAL DES PRODUITS	6485
<i>Rémunération des personnels</i>	0			
<i>Charges sociales</i>	0			
<i>Autres charges de personnel</i>	0			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0			
CHARGES FINANCIERES	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0			
TOTAL DES CHARGES	5347		TOTAL	1138
BENEVOLAT	8710			
TOTAL BENEVOLAT (coût en Brut)	8710			

INVASION 2013

ACHATS	5630		VENTE DE PRODUITS FINIS, MARCHANDISES, PRESTATION DE SERVICES	3508
<i>Prestation de services (cachets artistes)</i>	3150			
<i>Achats Restauration / Boissons / Catering</i>	2180		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3250
<i>Autres fournitures (divers + essence)</i>	300			
SERVICES EXTERIEURS	600		Région	3000
<i>Location (sons)</i>	600		Département	0
<i>Hébergement</i>	0		Intercommunalité (CALJ)	0
<i>Assurance</i>	0		Commune	0
<i>Documentation</i>	0		Coup de Pouce	0
<i>Sécu</i>	0		Enveloppe Parlementaire	0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	620		aides privées – Partenaires	250
<i>Réalisation Graphique</i>	150			
<i>Publicité, Publication (impression affiche et flyers)</i>	470		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
<i>Achat de produits promotionnels</i>	0		Dont cotisations, dons manuels ou legs	0
<i>Ecouep + Toilettes sèches</i>	0			
IMPOTS ET TAXES	380			
<i>Impôts et taxes sur rémunération</i>	0			
<i>Autres impôts et taxes (Staceur + CNV)</i>	380			
CHARGES DU PERSONNEL	0		TOTAL DES PRODUITS	6758
<i>Rémunération des personnels</i>	0			
<i>Charges sociales</i>	0			
<i>Autres charges de personnel</i>	0			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0			
CHARGES FINANCIERES	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0			
TOTAL DES CHARGES	7230		TOTAL	-472
BENEVOLAT	3960			
TOTAL BENEVOLAT (coût en Brut)	3960			

ANNEXE 2 : Budget de l'édition 2014 et budget prévisionnel de l'édition 2015.

Invasion 2014

ACHATS	8098	VENTE DE PRODUITS FINIS,	
Prestation de services (artistes)	4325	MARCHANDISES, PRESTATION DE SERVICES	
Achats Restauration / Boissons / Catering	3288		
Autres fournitures (divers + Ecoocup)	505	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
SERVICES EXTERIEURS	1460	Région	
Location (salle)	1200	Département	
Hébergement	50		
Assurance	0	Intercommunalité (CALJ)	
Documentation	0		
Sécu	210	Commune	
		Group de Pouce	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1155		
Réalisation Graphique	150		
Publicité, Publication (impression affiche et flyers)	250	Enveloppe Parlementaire	
Achat de produits promotionnels	755		
Toilettes sèches	0	aides primées – Partenaires	
IMPOTS ET TAXES	350		
Impôts et taxes sur rémunération	0	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Autres impôts et taxes (Saceco + CNV)	350	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
CHARGES DU PERSONNEL	0		
Rémunération des personnels	0	TOTAL DES PRODUITS	
Charges sociales	0		
Autres charges de personnel	0		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		
CHARGES FINANCIERES	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0		
TOTAL DES CHARGES	11063	TOTAL	
BENEVOLAT	10580		
TOTAL BENEVOLAT (coût en Brut)	10580		

BUDGET PARTENARIAT

ACHATS	22025	VENTE DE PRODUITS FINIS,	
Prestation de services (artistes)	16750	MARCHANDISES, PRESTATION DE SERVICES	14220
Achats Restauration / Boissons / Catering	4595		
Autres fournitures (divers)	680	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15850
SERVICES EXTERIEURS	18130	Région	<i>inconnu à ce jour</i>
Location (salle)	14800	Département	<i>inconnu à ce jour</i>
Hébergement	450		
Assurance	200	Intercommunalité (CALJ)	<i>inconnu à ce jour</i>
Documentation	0		
Sécu	2880	Commune	12000
		Group de Pouce	750
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4850		
Réalisation Graphique	150		
Publicité, Publication (impression affiche et flyers)	900	Enveloppe Parlementaire	2500
Achat de produits promotionnels	750		
Ecoocup + Toilettes sèches	3050	aides primées – Partenaires	800
IMPOTS ET TAXES	900		
Impôts et taxes sur rémunération	0	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0
Autres impôts et taxes (Saceco + CNV)	900	Dont cotisations, dons manuels ou legs	<i>inconnu à ce jour</i>
CHARGES DU PERSONNEL	0		
Rémunération des personnels	0	TOTAL DES PRODUITS	30070
Charges sociales	0		
Autres charges de personnel	0		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		
CHARGES FINANCIERES	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0		
TOTAL DES CHARGES	45905	TOTAL	-15835
BENEVOLAT	31 105,92 €		
TOTAL BENEVOLAT (coût en Brut)	31 105,92 €		

